


**Informations**


# ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

 Syndicat National des Professeurs de Lycée Professionnel  
et des Personnels d'Education

**n° 111 - Janvier 2002**

Bimestriel Prix : 1 F - CCP LIMOGES 0171550U02770

**SOMMAIRE :**

- \* page 1 : Edito
- \* page 2 : Calendrier - Contactuels - 4ème techno  
Rythme d'avancement
- \* page 3 : CTPA - CFA - Consultation nationale
- \* page 4 : Mouvement 2002 : vos correspondants  
SNETAA

**C.P.A.P. : 91842**

 Impression au siège, 1 rue Georges Bizet  
17200 Royan - tel 05.46.38.78.06  
Directeur de la publication : C. Boé

 SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)  
siège: 1 rue Georges Bizet 17200 Royan

**ROUTAGE 206** dispensé du timbrage  
Dépôt : La Poste - Agence de Poitiers Bel-Air

Au mois de Mai...

Au mois de Mai 2001 quelques lignes manuscrites en page 1 du n° 107 de ce bulletin informaient chacun de notre «expulsion» du local de la FSU régionale et du refus de nous laisser tirer le journal du SNETAA sur la machine avec laquelle nous imprimions depuis des années. La FSU académique avait donc, sans aucune légalité, 7 mois d'avance sur sa direction nationale et les juges ! A la même époque, un syndicat de la fsu évoque auprès du Recteur la politique académique qui « privilégie les LP... » (bulletin académique du Snes n° 888) ! A l'automne le SNETAA disparaissait de la liste des syndicats composant la FsU 17... et on voyait apparaître dans son journal le sigle d'un groupuscule censé représenter la défense des personnels de L.P....

Que les choses soient claires : dans notre académie, comme sur le plan national, le SNETAA demeure la première organisation représentative des personnels des lycées professionnels. Nous siégeons dans toutes les instances paritaires (CAEN, CTPA...) et nous sommes toujours le syndicat le plus important dans les CAPA du corps des PLP. Et il est important que nous le demeurions quand on entend les propos d'autres organisations qui approuvent, se félicitent même de tout ce qui menace nos établissements et l'enseignement que nous voulons continuer à y délivrer.

Nous continuerons donc à refuser l'apprentissage, à dire non au lycée des métiers tel qu'on tente de nous l'imposer, à dénoncer des Bac Pro en 3 ans qui signeraient la mort des BEP, à contester une carte des formations qui obéit plus à des soucis de gestion qu'à des préoccupations pédagogiques, à réclamer en lycée professionnel des CAP qui permettent aux jeunes de SEG-PA, et à d'autres qui le souhaitent, d'apprendre à temps plein un métier afin d'entrer dignement dans la vie...

02-01-2002 Claude Boé

**1**  
**1**  
**1**

## Bonne année à toutes et à tous

*Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

« **Les 4ème techno qui subsistent constituent une anomalie** » a-t-on entendu lors du groupe de travail préparatoire au CTPA de décembre...

Bien sûr, puisque le collège (unique, pour tous...) est là ! Et pour ceux ou celles qui n'y resteront pas il y a toujours les maisons familiales et rurales... puis l'apprentissage... où les rejoindront ceux qui n'auront pu trouver d'établissement public pour préparer le CAP de leur choix (comme la charpente par exemple qu'il n'est plus possible d'apprendre en LP dans notre académie) !

### Calendrier académique

13-12-2001 : Groupe de travail CTPA

18-12-2001 : CTPA (Carte des formations)

10-01-2002 : Commission Inter-académique du Snetaa à Nantes

22-01-2002 : CTPA sur les moyens d'enseignement

25-01-2002 : CAPA : Avancement d'échelon et promotion à la hors-classe.

### Contractuels

Lors d'une entrevue au Service du Personnel Enseignant du Rectorat, le Snetaa a bien évidemment, entre autres questions, posé celle des contractuels. Peu de réponses positives ont été données mais nous avons eu la preuve du cynisme de l'administration. En effet, au-delà des problèmes humains posés par ce statut, le déroulement et la correction de certains examens pourraient être rendus difficiles par le fait que nombre de contrats se terminent à la fin juin. Or des collègues contractuels seront certainement convoqués dans les premiers jours de juillet... Qu'ils soient fiers et heureux : l'administration ne doute pas de leur « conscience professionnelle » ... Après s'être inscrits au chômage ils se rendront bien évidemment dans les centres d'examen... Avec un autre contrat ? Comme vacataires ? Sous la menace de ne pas avoir de contrat l'année suivante pour manque de conscience professionnelle ?

Ce n'est pas un (triste) conte de Noël, nous ne sommes pas au début du siècle dernier chez un grand manufacturier... nous sommes en 2002 au Rectorat de Poitiers, au Ministère de l'éducation nationale !

Echelons PLP - CPE	Grand Choix	Choix	Ancienneté
du 1er au 2ème			3 m
du 2ème au 3ème			9 m
du 3ème au 4ème			1 a
du 4ème au 5ème	2 a	2 a 6 m	2 a 6 m
du 5ème au 6ème	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
du 6ème au 7ème	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
du 7ème au 8ème	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
du 8ème au 9ème	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
du 9ème au 10ème	3 a	4 a	5 a
du 10ème au 11ème	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m
	18 ans	24 ans	30 ans

### Rythme d'avancement

- 30% des personnels avancent au grand choix
- 50% avancent au choix
- les autres passent à l'ancienneté

Le calcul étant fait sur la base de la note globale donnée chaque année (note administrative + note pédagogique / 100)

Il n'est pas trop tard pour envoyer votre dossier syndical pour l'avancement d'échelon et la promotion à la hors-classe.

⇒ Adressez vos documents à l'un des commissaires paritaires SNETAA ( voir page 4 ) ou au secrétariat académique. ( accompagnés d'une enveloppe timbrée à votre adresse ).

## Extrait de la déclaration du SNETAA lors du CTPA du 18 décembre 2001

« L'ARTT mise en place au sein du Ministère de l'Education nationale a traîné, toutes les organisations syndicales le disent.

Initialement un groupe de travail que le ministre Allègre avait mis en place devait se réunir : il a été supprimé par son successeur J. Lang, sous le prétexte que les enseignants n'effectuent pas réellement 1600 heures annuelles. Or lors du CTPM de mars 2000 les représentants du ministère avaient convenu que les Chefs des travaux pouvaient relever de l'ARTT. Il n'en est rien aujourd'hui et seuls les Conseillers Principaux d'Education sont actuellement concernés, et encore !!! Les propositions qui les concernent n'apportent rien en matière d'amélioration et de réduction du temps de travail.

Nous souhaitons, Monsieur le recteur, que ces personnels, Chefs des travaux, Conseillers Principaux d'Education se voient proposer de véritables négociations et qu'un dialogue social véritable s'engage débouchant sur des améliorations des conditions de travail et par conséquent sur des créations d'emplois.

Les personnels y seront très attentifs. »

A la réunion du **CTPA du 18/12/2001**, des chiffres nous ont été communiqués et notamment un tableau récapitulatif des taux de passage des élèves d'une classe à une autre. Il est intéressant de s'attarder sur la sortie de la classe de troisième :

- Alors que le taux national de passage en CAP est de 6,4%, dans notre académie il n'est que 1,73% en 2001
- Pour le passage en 2nde pro, le taux académique est de 18,12% alors qu'il est de 21,2% sur le plan national

Cela nous conforte dans l'idée que si l'offre de formation dans les lycées professionnels publics était plus grande, la « fuite » d'élèves serait évidemment moins importante. Par ailleurs on pourrait y voir également une des preuves de l'échec du collège unique et de la nécessité de rouvrir des CAP accessibles à partir de 15 ans...

Cela éviterait de voir grossir de manière inquiétante le nombre des élèves qui « disparaissent » du système ou des milliers de ceux qui triplent leur seconde.

Malgré cela les prévisions de l'administration se traduisent encore par une réduction de la capacité d'accueil globale des lycées professionnels.

### Le Congé de fin d'activité est reconduit en 2002

Peuvent bénéficier du CFA au 01/09/2002 :

- Les collègues ayant au moins 56 ans et 40 ans de cotisation de retraite dont 15 de fonctionnaire
- Les collègues qui ont au moins 58 ans et justifient de 37,5 années de cotisation pension civile validée.

Ils (elles) perçoivent alors 75% du salaire brut touché pendant les 6 derniers mois travaillés, jusqu'à 60 ans. Au delà ils(elles) reçoivent leur pension complète calculée avec les éventuelles bonifications.

V  
O  
T  
E  
Z

### Consultation nationale

*Chaque adhérent du SNETAA a reçu le matériel de vote pour participer à la consultation organisée par le secrétariat national.*

*Chacun sait maintenant que la FSU a réclamé et obtenu l'exclusion du SNETAA par un jugement de décembre 2001. Il est donc nécessaire que tout le monde s'exprime. C'est à nous de dire ce que nous voulons que devienne notre syndicat.*

*A l'inverse du syndicalisme d'appareil, le SNETAA pratique et continuera à pratiquer un syndicalisme d'adhérents, démocratique et indépendant. Aussi l'équipe académique demande à toutes et à tous de participer au vote avant le 1er février 2002.*

## Mouvement 2002

Après avoir fait votre demande de mutation ou de première affectation adressez au SNETAA :

- votre dossier syndical (à détacher du n° spécial mutations)
- les pièces justificatives
- 3 enveloppes timbrées à votre adresse



### Commissaires paritaires académiques SNETAA A qui envoyer son dossier

Gérard GRANGETEAU	05 45 94 24 53	Les Grands Voisins 16590 Brie	2100-2110-2120 G. I. Bois.... 2320 Miroiterie 2400....Struct. Métal. 3010....3020....Génie civil 3100 Génie thermique
Jean JOUTEUX	05 49 51 99 38	12 allée des Agates 86440 Migné Auxances	4100 Génie Méca. Constr. 4200 Génie Méca. Prod. 4500 MVA 4550 MSMA
Françoise LEJEUNE	05 46 56 62 59	5 rue des Grands Clos 17220 La Jarne	0221 Lettres Allemand 0222 Lettres Anglais 0226 Lettres Espagnol
Françoise BUREAU	05 49 96 16 14	2 impasse La Bruyère 79100 Thouars	2040 Chef des Trav. STI 2085 Chef des Trav. Hôt. 2200....GITC, Entex, Brod. etc.... 5100....Electronique...etc.... 5200....Electrotech...etc....
J.Pierre ARDON	05 49 54 44 98	12 allée des Turquoises 86440 Migné Auxances	0080 Doc 0210 Lettres Histoire 6310 Cond. routier 6500 Enseignements artistiques
Samuel SEGUY	05 45 39 62 07	4 impasse Lamartine 16260 Chasseneuil/ Bonnieure	8011 CAB 8012 COB 8013 Vente
Sophie TEXIER	05 49 61 29 37	178 route de Bonnes 86000 Poitiers	7140 Horticulture 7200-7202 Biotechno... 7300 STMS 7410-20 Esthét. Coiffure 8510-8520... Hôtellerie
Patrick MACHET	05 49 64 29 45	13 Avenue de la Fûtaie 79200 Pompaire	1315 Maths Sciences
Anne DELORME	05 49 70 67 61	Ancienne Ecole 79310 Vouhé	CE - CPE
Claude BOE assure la coordination			